

## Lettre ouverte à Mgr Vingt-Trois

**Author :** spo

**Categories :** [Documents](#)

**Date :** 28 janvier 2010

Un groupe de demandeurs de la forme extraordinaire dans le cadre paroissial de Notre-Dame à Versailles vient d'adresser une lettre ouverte à l'archevêque de Paris, par ailleurs Président de la Conférence des évêques de France. C'est avec plaisir que je publie ce document. C'est, en effet, la première fois que ce groupe de demandeurs communique publiquement sur ce dossier. Mais, à ce fait, je me permets d'ajouter un commentaire tout à fait personnel. Nos évêques dénoncent, à Rome et en France, les méthodes d'action de Paix liturgique, sans même s'interroger sur leurs propres responsabilités. Ils renvoient à coup de forces de police des demandeurs qui ont pris une manière d'expression un peu plus forte que celle de [Paix liturgique](#), en priant devant les églises réfractaires à la mise en application du Motu Proprio ([DALE](#)). Pour autant, ils ne répondent pas à des courriers comme celui que je publie ci-dessous. Comme Diogène, je cherche, non pas l'homme, mais n'importe qui, du moment qu'il soit capable de m'expliquer la bonne manière de dialoguer avec nos évêques. Je lance la recherche ! C'est un « Wanted » et j'espère que les chasseurs de prime se mettront en chasse. Et je précise que je le veux vivant. Pour comprendre. Réellement comprendre !

A son Excellence Monseigneur André Vingt-Trois

Archevêque de Paris

Président de la Conférence des Evêques de France

Maison de la Conférence des évêques de France

58 avenue de Breteuil

75007 Paris.

Versailles, le 25 janvier 2009

Lettre ouverte au Président de la Conférence des Evêques de France,

Monseigneur Vingt-Trois

Monsieur l'Archevêque,

Le journal *La Croix* du 20 janvier s'est fait l'écho de vos discussions avec le Pape Benoit XVI relatives aux difficultés d'application du Motu Proprio à Versailles. Le journaliste Frédéric Mounier, vous citant, précise : « *S'il ne s'agit que de petits groupes isolés à ramener au bercail, il faut les traiter avec respect, (...). Mais s'ils cherchent à faire du prosélytisme au détriment du rite de Paul VI, c'est différent.* ». Les diocèses de Versailles et de Strasbourg sont cités comme étant le foyer de « *groupes de militants utilisant le Motu proprio* » et pratiquant « *la surenchère systématique* ».

Jusqu'à présent, et afin de faciliter le travail de nos clercs, nous n'avons jamais communiqué sur notre démarche même si malheureusement elle a été médiatisée malgré nous dans des lettres dont ni le ton ni les arguments ne sont nôtres. Mais l'article recèle trop de contre-vérités et les propos que l'on vous prête ont si profondément blessé les demandeurs de Notre-Dame de la Paroisse de Versailles que nous ne pouvons rester silencieux.

En septembre 2007, 125 familles soit 600 paroissiens habitant le ressort territorial de la Paroisse Notre Dame ont souhaité pouvoir bénéficier dans leur paroisse de la messe sous la forme extraordinaire. Il s'agit de familles de la génération Jean Paul II qui ne sont pas nécessairement nés dans un milieu dit « traditionnel » et certains ont été baptisés ou mariés sous la forme ordinaire. Appelés par le Saint Père au nécessaire enrichissement mutuel des deux formes du rit, ils croient fortement à la nécessaire réconciliation entre tous les catholiques. Cette demande constitue l'une des plus importantes demandes d'application du Motu Proprio en France.

Depuis le début, nous entretenons de bonnes relations avec le Curé de la paroisse et notre évêque Monseigneur Eric Aumonier avec qui les échanges sont courtois. Le 20 novembre 2007, Monseigneur Aumonier a considéré que notre demande était « *forte, originale, conséquente et entendue* ». Nous sommes persuadés que la prière et le dialogue permettront de trouver la meilleure solution pour répondre à l'appel du Saint Père. Nous avons patiemment oeuvré depuis deux années dans ce but. Le groupe des demandeurs de Notre-Dame assiste régulièrement aux offices, participe activement aux activités de la paroisse, s'est joint à l'organisation pratique de la kermesse de la paroisse en y tenant des stands.

Aussi, nous sommes donc très surpris du contenu de cet article. Tout d'abord, dans la mesure où nous sommes des catholiques pratiquants comme les autres et non des « militants », et il nous paraît surprenant de nous considérer comme en dehors de l'église,

ceci alors même que des membres de notre communauté stable ont été élus au conseil pastoral pour l'évangélisation de la paroisse. 2

Le Motu Proprio a énoncé un *modus operandi* clair pour les personnes souhaitant bénéficier dans leur paroisse de la messe selon la forme extraordinaire.

Nul prosélytisme ne saurait nous être reproché de ce fait. L'un des apports essentiels du concile Vatican II est d'affirmer le rôle du laïc dans l'Eglise, tout en respectant dans sa Constitution sur la Liturgie, la Tradition vivante de l'Eglise. C'est dans ce droit fil que nous menons notre action.

En effet, la jeunesse des demandeurs de Notre-Dame les met, Dieu merci, à l'abri des querelles du passé : nous sommes des catholiques d'aujourd'hui, laïcs profondément engagés dans la vie de l'Eglise et qui avons à coeur la ré-évangélisation d'un pays déchristianisé.

Tout cela peut vous être confirmé par Monseigneur Aumonier et le curé de la paroisse. Nous tenons à votre disposition le dossier complet de nos actions et de nos courriers afin que vous puissiez vérifier de visu nos assertions.

Dans l'unique objectif de faire progresser l'unité de l'Eglise de France, nous serions très honorés si nous pouvions vous expliquer de vive voix nos motivations qui ne doivent rien à l'idéologie du passé ni à l'agitation liturgique stérile, mais tout à notre Foi.

Confiants dans votre charité, votre discernement et votre ouverture, nous vous confions humblement notre requête, et avons l'honneur de présenter à votre Excellence l'expression de notre respectueuse considération,

Les demandeurs de Versailles Notre Dame,